



République Française
Département de l'Ain

Commune d'ARBOYS EN BUGHEY

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize et le vingt sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **BERGER Charles, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christelle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JAQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Absent :

Excusée : Mme VUILLEROD Janick donne pouvoir à Mr VUILLEROD René

Madame RAPAUT Christine a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération pour la confirmation du tarif pour la salle des fêtes et le foyer communal de la commune déléguée d'ARBIGNIEU

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au regroupement des communes de SAINT BOIS et ARBIGNIEU en une seule commune d'ARBOYS EN BUGHEY, il est nécessaire de délibérer pour les tarifs de location de la salle des fêtes et du foyer communal, le maire propose de garder les mêmes tarifs en attendant la réécriture du règlement des locations de ces salles, ces tarifs seront applicable pour tous les habitants d'ARBOYS EN BUGHEY.

- Habitants de la commune : 65€
- Habitants extérieurs à la commune : 130€

Il s'ajoute sur ce coût pour le foyer du chauffage au gaz qui ce calcul aux nombre de m3 consommés par le prix variable du m3 plus 10% pour la consommation électrique du chauffage.

Le maire rappel que la salle des fêtes n'est pas chauffée, ce qui implique qu'elle n'est louée que du 15 mai au 30 septembre.

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal d'ARBOYS EN BUGHEY vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire, Charles BERGER